

Protection des captages d'eau potable



Lettre d'information n° 4 – Novembre 2012

Actualités

Proposition d'intégration au réseau des sites pilotes

Dans le cadre du partenariat APCA/FP2E et afin d'enrichir les échanges, nous souhaitons intégrer au réseau de nouveaux sites pilotes.

Pour rappel, le but premier de ce réseau est d'identifier les problèmes rencontrés au fur et à mesure de la démarche de protection et les solutions à apporter. Cela se fait notamment par le biais de la lettre d'information que vous parcourez et qui est régulièrement diffusée au sein du réseau afin de donner la parole aux sites pilotes pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages et ainsi permettre aux autres sites de bénéficier de retours d'expérience. Elle permet également d'être informé des actions au niveau national du partenariat.

Au niveau national, ce réseau de site permet de valoriser l'action des Chambres et des entreprises de l'eau auprès des pouvoirs publics et de faire remonter les points de blocage et difficultés rencontrés (par exemple, sur la procédure ZSCE).

Enfin, la participation au réseau de sites pilotes peut également permettre de décliner, au niveau local, le partenariat entre l'APCA et les entreprises de l'eau afin de faciliter, entre ces deux acteurs, les échanges de données et d'avis techniques sur les démarches engagées au niveau d'un captage.

Si cette démarche vous intéresse et que vous souhaitez nous proposer un site, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos engagements, dans ce cadre, seraient les suivants :

- Accueillir le chargé de mission pour un échange approfondi,
- Tenir informer l'APCA de l'avancée des démarches sur ce captage,
- Participer à la relecture des articles de la lettre d'information portant sur ce captage.

Participation aux rencontres techniques d'Idéal Connaissances (5 Juin 2012 – Paris)

La dernière rencontre technique du Réseau Eau d'Idéal Connaissances, organisme de formation et réseau professionnel des collectivités territoriales, avait pour thème la « protection des captages d'eau potable : Quelles actions et quels partenariats mettre en place ? ».

Les présentations étaient organisées en quatre grands thèmes :

- Un état des lieux et perspectives,
- Une présentation des principales solutions techniques au service des acteurs,
- Un retour d'expériences sur deux AAC,
- Une présentation des recommandations de bonnes pratiques partenariales.

C'est sur ce dernier point que le partenariat est intervenu, mettant en avant le besoin de concertation et les démarches volontaires.

Publications

Publication de retours d'expériences de contrats territoriaux (AELB)

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne vient de publier un ensemble de [retours d'expériences de contrats territoriaux](#) pour en évaluer les résultats, soit en terme de moyens et d'indicateurs de pression, soit en terme de qualité des milieux. Ce rapport se base sur les exemples du contrat du bassin de la Sorme (71), du contrat du bassin du Ribou (49), du contrat du bassin du Quillimadec (29), du contrat du captage de Seneuil (79) et des contrats des bassins vendéens (Bultière, Apremont, Rochereau, Angle Guignard-Vouraise, Jaunay).

Publication d'un rapport de l'OCDE sur les liens entre agriculture et qualité de l'eau

Ce [rapport](#) examine les tendances générales et les perspectives de l'agriculture et de la qualité de l'eau dans les pays de l'OCDE, décrit les actions récentes des décideurs et fournit aux pays un ensemble de recommandations.

La co-construction, clé majeure d'une mobilisation réussie

Le mardi 9 octobre 2012, à la Cité de la Dentelle de Calais, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la Ville de Calais ont co-organisé un colloque autour de la promotion des démarches de protection des aires d'alimentation de captages sur le bassin Artois-Picardie (Nord, Pas-de-Calais, Somme, nord de l'Aisne et de l'Oise).

Une journée réunissant les différentes parties prenantes

Rassemblant près de 120 personnes représentant les acteurs de l'eau (collectivités, représentants du monde agricole, les services de l'Etat, l'agence de l'eau, les Entreprises de l'eau, les associations environnementales...), cette journée d'échange a permis d'identifier les leviers favorables à une mobilisation de tous les acteurs. Les actions construites avec la profession veillant par ailleurs à ne pas remettre en question l'équilibre économique des exploitations agricoles.

Au programme : partage de résultats, d'expériences de terrain et échanges sur le rôle de chacun dans ces démarches de protection. La ressource en eau connaît des problèmes de pollutions ponctuelles et diffuses, auxquels les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et le Grenelle doivent répondre. Dans cet objectif, l'Agence de l'eau a notamment mis en place les ORQUE (Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau).



Définition de préalables indispensables aux démarches de protection de la ressource

Trois messages forts se sont dégagés de cette journée pour mobiliser durablement les différents acteurs des territoires autour d'un objectif commun de protection des captages:

- **Prendre en considération l'ensemble des pressions s'exerçant sur les milieux** : L'agriculture porte une part de responsabilité dans ces perturbations, aux côtés d'autres activités (industrielles, assainissement, habitats, etc.).
- **Associer l'ensemble des acteurs en amont et tout au long de la démarche** de protection des captages pour éviter tout essoufflement de la mobilisation et pour **co-construire ensemble et dans la durée**.
- A une problématique de territoire correspondent des réponses locales. **Les solutions proposées doivent être adaptées aux spécificités locales**. C'est le cas du Programme Eau et Agriculture mis en œuvre collectivement sur le bassin Artois-Picardie et plus adapté au contexte agronomique local que les mesures nationales. « L'agronomie doit être au cœur du débat » comme l'a rappelé M. Ménard, vice-président de la Commission Environnement de l'APCA.

Cette journée a finalement montré la forte convergence des engagements et des actions menées par les Entreprises de l'eau, les Chambres d'agriculture, les Collectivités et l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour élaborer des plans d'action efficaces et partagés sur les aires d'alimentation de captages.

Plus de renseignements :

→ Présentations de la journée disponibles auprès de l'APCA

→ Site internet de l'APCA et de la FP2E

Site de Carcès (83) : Un captage engagé dans une démarche ZSCE

Le site pilote de Carcès, territoire essentiellement viticole qui alimente en eau la ville de Toulon, est concerné par une problématique pesticides. Il est classé « captage Grenelle » et un programme d'action ZSCE a été arrêté en mars 2012. Pour le secteur agricole, la Chambre d'agriculture du Var est désignée maître d'œuvre et est chargée de l'animation.

Fixation d'objectifs de réalisation

Le programme d'action vise la suppression des pollutions ponctuelles (mise aux normes des bornes de remplissage collectives, création de bornes de lavage,...) ainsi que la réduction des pollutions diffuses avec notamment :

- La réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (4 MAET Phyto),
- La mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles (labour perpendiculaire au sens de l'écoulement, couverture des sols en période hivernale),
- La mise en œuvre de plans de désherbage communaux,
- La gestion des ouvrages linéaires (SNCF, CG 83, ERDF).

A l'issue d'une période de trois ans, un bilan portera sur le respect des prescriptions et les actions mises en place. Pour cela, des objectifs de réalisation ont été définis. Chaque objectif est accompagné d'une note indicative sur 5 justifiant de son efficacité sur la qualité de l'eau et de sa faisabilité. Par exemple, pour les bornes de remplissage des pulvérisateurs, un objectif de 12 bornes à supprimer ou à moderniser est fixé pour 2015. La faisabilité de cette action est de 2 sur 5 et son efficacité de 5 sur 5. En revanche, l'objectif de suppression des dépôts sauvages d'emballages est facilement atteignable (5/5) mais moins efficace (2/5).

Le programme d'action prévoit que 4 séries d'analyses soient réalisées chaque année pour contrôler la qualité des eaux brutes du Caramy et de l'Issole ainsi que pour évaluer l'impact des mesures du programme d'action sur la ressource. Cette requête ainsi que le bilan annuel de la qualité des eaux brutes entrent parfaitement dans le cadre de la Convention signée entre la Chambre d'agriculture du Var et la Société des Eaux de Toulon - Veolia Eau en janvier 2011 et pour laquelle les deux parties se sont engagées à échanger des données qui pourraient présenter un intérêt pour la reconquête de la qualité de l'eau.

Réalisation d'un diagnostic complémentaire pour mieux cibler les zones où mettre en œuvre les actions

Un premier diagnostic des pressions ponctuelles et diffuses a été réalisé en 2006 par la CA et fait office de DTPA. Ce diagnostic attribue à chaque parcelle viticole un risque de transfert d'herbicide au cours d'eau en fonction de la pratique d'entretien du sol et de leur vulnérabilité intrinsèque.

Cet été, une étude a été menée afin de réactualiser le volet pressions diffuses de ce diagnostic, de faire un état des lieux sur les zones tampons entre les cours d'eau et les parcelles viticoles en application de la mesure « aménagement du parcellaire » du programme d'action et ainsi d'affiner le diagnostic en injectant l'information parcellaire dans le calcul de risque.

La vocation opérationnelle de ce diagnostic est d'identifier les exploitants des parcelles les plus à risque afin de leur proposer les leviers d'action et les aides dont ils disposent pour diminuer ce risque.

L'actualisation du diagnostic a reposé sur cinq étapes :

- Identification des pratiques d'entretien du sol des parcelles viticoles à moins de 50m du cours d'eau,
- Identification de la vulnérabilité des parcelles par SIG sur la base de leur pente et proximité au cours d'eau,
- Réalisation d'une grille d'évaluation des zones tampons vis à vis du ruissellement et de l'érosion,
- Application de cette grille sur les parcelles viticoles en bord de cours d'eau.
- Attribution à chaque parcelle d'un niveau de risque de transfert d'herbicides au cours d'eau en tenant compte du niveau de protection du cours d'eau.

Il ressort de cette étude que les pratiques d'entretien du sol évoluent globalement vers une diminution de l'utilisation des herbicides depuis 2006. En prenant en compte la protection des cours d'eau dans le calcul du risque, on passe de 25% à 49% de la surface des parcelles viticoles à risque nul. 31% se trouvent en risque moyen. Cela permet donc de mieux cibler les parcelles les plus à risque mais, au vu de la difficulté de définir une grille de notation des zones tampons et de leur seule considération sur les parcelles en bord de cours d'eau, il est nécessaire de ne pas leur attribuer un poids trop important dans l'évaluation du risque.

Centre d'information sur l'eau : lancement d'un nouveau site internet

Le Centre d'information sur l'eau s'est doté d'un nouveau site Internet (<http://www.cieau.com>). Ce site a pour particularité de s'adresser à des visiteurs venus de tout horizon. Un abécédaire de l'eau qui va s'enrichir jour après jour est en ligne ainsi qu'un espace pédagogique et un espace de téléchargement de brochures. Destiné à informer, ce site a pour ambition de transmettre les tous derniers indices relatifs à l'eau (notamment avec le baromètre TNS Sofres), de fournir de la documentation gratuite et d'anticiper l'information au grand public, grâce aux nombreux recueils de textes spécifiques. Une page porte notamment sur la protection de la ressource et le lien avec l'agriculture.

« Agricultures: Produisons autrement »

C'est le nom de la plate-forme Internet d'échanges sur les nouveaux modes de production agricole qui vient d'être mise en ligne sur le site du ministère de l'agriculture à l'adresse :

<http://agriculture.gouv.fr/Produisons-autrement>

Partant du constat que beaucoup d'exploitants font déjà l'expérience réussie de ces nouveaux modèles agricoles, mais aussi du fort taux d'équipement numérique des agriculteurs, Stéphane Le Foll a souhaité créer une plateforme contributive de diffusion et de valorisation de ces nouveaux modèles sur Internet. Une page est notamment consacrée à la ressource en eau.

L'ambition est que ce portail Internet devienne au fil du temps, un carrefour d'échanges. Agriculteurs comme techniciens, ingénieurs, institutions ou formateurs, peuvent donc désormais faire partager leur expérience en l'ajoutant sur cette plateforme. De plus, un espace dédié permettra désormais de répondre à leurs questions.

Le partenariat APCA – FP2E a pour objectif de rapprocher les Professionnels de l'eau et les Chambres d'agriculture pour la protection des captages d'eau potable. Ce partenariat s'est concrétisé par la réalisation d'une étude de terrain de novembre 2009 à mai 2010, qui a abouti à la rédaction d'un guide contenant 21 recommandations de bonnes pratiques partenariales sur les captages d'eau potable. Ce guide est disponible sur le lien suivant : **Guide complet EAU** ou sur les sites internet de la FP2E (<http://www.fp2e.org>) et de l'APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr>).

La lettre d'information « protection des captages d'eau potable » vise à permettre aux personnes ayant participé à l'étude de terrain d'être tenues au courant des actions au niveau national du partenariat. De plus, elle donne la parole à chacun des sites de l'étude pour annoncer les principales avancées réalisées dans la démarche de protection des captages.

FP2E

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau regroupe la quasi-totalité des entreprises privées assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France.



48 rue de la Bienfaisance
75008 Paris
fp2e@fp2e.org

Chambres d'agriculture France - APCA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture représente l'ensemble des Chambres d'agriculture à l'échelle nationale.



9 Avenue George V
75008 Paris

Pour plus d'informations

Schéhérazade Aoubid, scheherazade.aoubid@apca.chambagri.fr - 01 53 57 11 77

Secrétariat : Jeannie Bregmestre, jeannie.bregmestre@apca.chambagri.fr - tél : 01 53 57 10 84 fax : 01 53 57 11 94